

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'OULLINS
DÉCISION DU MAIRE

N° D20_121

Objet : Changement de la forme juridique de la concession Masse 2 n° 76 - Monsieur et Madame FOUILLET

Le Maire d'Oullins,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 20200716_1 du Conseil municipal en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Maire ;

Vu l'arrêté n° SJ20_437 du 7 juillet 2020 donnant délégations de fonctions et de signature à Madame Christine CHALAND, 6ème Adjointe au Maire ;

DECIDE :

Article 1 :

La forme juridique de la concession située masse 2 n° 76 délivrée le 7 octobre 1991 à Monsieur FOUILLET Michel et son épouse Madame FOUILLET née LAINAT Jacqueline de nature familiale devient nominative. Seuls peuvent être inhumés Monsieur FOUILLET Eric, Monsieur FOUILLET Michel et Madame FOUILLET née LAINAT Jacqueline.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services, le Trésorier Principal d'Oullins et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /
Publication dans le recueil des actes
administratifs n° le / /

Pour le Maire,
Clotilde POUZERGUE et par délégation,
l'Adjointe délégué,
Christine CHALAND

Fait à Oullins, le 17 décembre 2020

**Pour le Maire,
Clotilde POUZERGUE et par délégation,
l'Adjointe délégué,
Christine CHALAND**

La présente décision Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).